



3. GUIDE DES SPORTS CYCLISTES

CHAPITRE 3 – CYCLOCROSS

3.1	CARACTERISTIQUES DES COURSES DE CYCLOCROSS.....	2
3.2	TYPES D'EPREUVES.....	2
3.3	LES CATEGORIES DE COUREURS	3
3.4	LIMITES DE BRAQUET.....	5
3.5	FRAIS D'INSCRIPTION	5
3.6	AUTRES REGLEMENTS.....	6
3.7	CHAMPIONNATS QUEBECOIS DE CYCLOCROSS.....	6
3.8	COUPE DU QUEBEC DE CYCLOCROSS	7
3.9	CLASSEMENT PROVINCIAL	10
3.10	DISCIPLINE	11
3.11	DEVOIRS DU COUREUR.....	11

Mis à jour le 09.09.2019



Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les compétitions sanctionnées par la FQSC, ainsi qu'à tous les coureurs (licenciés du Québec ou de l'extérieur du Québec) qui y prennent part.

3.1 CARACTERISTIQUES DES COURSES DE CYCLOCROSS

3.1.1 Parcours

Course se déroulant sur un circuit de 2,5 à 3,5 km au tour (7 à 8 minutes pour les Élite H), et dont la durée varie de 15 minutes à 1 heure, selon les catégories. Le circuit doit comprendre des routes, des chemins de campagne et de forêt, et des prés, dans une alternance assurant des changements de rythme de la course et permettant de récupérer après une portion difficile. Il faut préférentiellement que le parcours contraigne les coureurs à effectuer certaines parties du circuit à pied. Sur toute sa longueur, le parcours doit avoir une largeur minimale de 3 mètres. De plus, les 200 premiers mètres du parcours devront être d'une largeur minimale de 5 mètres pour éviter des accrochages. Ils devront se faire sur de l'asphalte ou du gravier et être balisés sur les deux côtés.

3.1.2 Obstacles

Le parcours peut comporter six obstacles au maximum et ils seront indiqués à la table d'inscription. La longueur d'un obstacle ne peut dépasser 80 mètres et la hauteur 40 centimètres. Le total des zones d'obstacles ne doit pas dépasser 10% de la longueur du parcours. On entend par obstacle toute portion de parcours de nature à obliger les athlètes à descendre de leur bicyclette. Les escaliers en descente sont interdits. Les tronçons de départ et d'arrivée doivent être libres d'obstacles (100 mètres avant et 200 mètres après).

Pour les obstacles faits avec des planches, veuillez vous référer au règlement 5.1.024 de l'UCI pour les dimensions.

3.1.3 Poste de dépannage

Un poste de dépannage (roues ou vélos selon les catégories) bien identifié près de la zone de départ / arrivée sera mis à la disposition des coureurs qui ont du matériel de rechange. Dans la mesure du possible, l'organisateur fera en sorte que les coureurs passent près du poste deux fois par tour.

Compte tenu du fait que de plus en plus de coureurs font du cyclocross leur spécialité, particulièrement au niveau des catégories **de 15 ans et plus**, les coureurs de ces catégories seront autorisés à utiliser deux vélos en course s'ils le désirent. Ce deuxième vélo doit être placé au poste de dépannage. Pour les athlètes des catégories plus jeunes, par souci d'équité et de façon à limiter les coûts, un seul vélo sera permis.

3.1.4 Licence

Les coureurs doivent détenir une licence annuelle CC-UCI valide de route ou de vélo de montagne pour prendre part aux épreuves québécoises. Advenant le cas où un coureur n'a pas une licence annuelle, des licences d'événements seront disponibles au secrétariat de l'événement. Aux Championnats canadiens, les coureurs devront avoir le code de cyclocross sur leur licence pour qu'elle soit valide.

3.1.5 Distances / durée

La durée des courses en cyclocross ne dépend pas d'une distance à parcourir mais plutôt d'un temps de course. Ainsi, le nombre de tours à effectuer pour chacune des catégories est déterminé en fonction du temps de course prévu, et ce, une fois seulement que les meneurs ont complété deux tours de course. Le nombre de tours à compléter est alors déterminé par les commissaires. Lorsque les temps des deux premiers tours présentent un fort écart, les commissaires détermineront le nombre de tours à effectuer après le troisième tour. Le nombre de tours restant à effectuer est alors indiqué à chaque coureur lorsqu'ils passent à la ligne d'arrivée.

3.2 TYPES D'ÉPREUVES

Les épreuves peuvent être de différents niveaux de sanction : provincial, national ou international. Certaines restrictions s'appliquent sur la participation des coureurs selon le niveau de sanction (idem à la section types d'épreuves du règlement route).



3.3 LES CATEGORIES DE COUREURS

Dans le cadre des courses de cyclocross sanctionnées par la FQSC, les cyclistes sont regroupés en fonction de leur habileté, leur âge et de leur sexe.

Pour l'ensemble des courses de cyclocross, peu importe le niveau de sanction, c'est la catégorie dans laquelle le coureur sera licencié au 1er janvier de l'année suivante (2020) qui sera prise en considération pour sa participation aux courses.

Catégories des événements de la Coupe du Québec – saison 2019

Catégorie 2019	Temps de course	Niveau	groupe d'âge	catégories 2018 suggérées	coût d'inscription en ligne	coût d'inscription sur place
C1_F	45 min.	Compétitif Élite Féminin	17 ANS &+ /F	Senior Élite F	30 \$	40 \$
C2_F		Compétitif Expert Féminin	17 ANS &+ /F	30 &+ F	30 \$	40 \$
U17 (Cadet) F		Compétitif Féminin	15-16 ANS / F	Cadet F	30 \$	40 \$
C1_H	60 min.	Compétitif Élite Masculin	17 ANS &+ /M	Senior Elite Homme, Junior 17-18 ANS, Maître 30-39 ANS	30 \$	40 \$
C2_H	50 min.	Compétitif Expert Masculin	17 ANS &+ /M	Maître 40-49 ANS, Junior 17-18 ANS	30 \$	40 \$
C3_H	45 min.	Compétitif Sport Masculin	17 ANS &+ /M	Maître 50ANS &+	30 \$	40 \$
U17 (Cadet) H		Compétitif Masculin	15-16 ANS / M	Cadet H	30 \$	40 \$
C3_F	35 min.	Sport & Introduction à la pratique Féminin	15 ANS &+ /F	15 ANS &+ /F	30 \$	40 \$
C4_H		Introduction à la pratique Masculin	15 ANS &+/H	15 ANS &+/H		
D1_H		Développement Minime Masculin	13- 14 ANS /M	Minime Masculin, Pee-wee Masculin	20 \$	30 \$
D1_F		Développement Minime Féminin	13- 14 ANS /F	Minime Féminin, Pee-wee Féminin	20 \$	30 \$
D2_M	20 min.	Développement Pee-wee Mixte	11- 12 ANS	Peewee Mixte, Atome Mixte	10 \$	20 \$
D3_M		Développement Atome Mixte	9-10 ANS	Atome Mixte	10 \$	20 \$
BIBITTE	10min	BIBITTE Mixte	4-8 ANS	Bibitte	5 \$	5\$

Le remboursement d'une inscription en ligne pourra être autorisé jusqu'à la fermeture des inscriptions en ligne. Après cette période, aucun remboursement ne pourra être effectué.

* Les inscriptions en ligne sont sujettes à des frais de transaction.



3.3.1 C1F (Compétitif Élite Féminin)

La catégorie C1F comprend les coureurs féminins âgées de 17 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes Junior et Senior (Elite et Espoir). Elles seront regroupées en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

3.3.2 C2F (Compétitif Expert Féminin)

La catégorie C2F comprend les coureurs féminins âgées de 17 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes ~~Cadette~~ et de 30 ans & +. Elles seront regroupées en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

3.3.3 C3F (Sport & introduction à la pratique Féminin)

La catégorie C3F comprend les coureurs féminins âgées de 15 ans et plus. En plus d'y retrouver les athlètes de niveau sport s'est aussi une catégorie d'introduction à la pratique du cyclocross pour les athlètes féminins souhaitant s'initier. **Les vélos de montagne sont autorisés dans cette catégorie. Les coureurs ayant l'âge de courir en cadet doivent prioriser la catégorie U17, sauf s'ils n'ont pas de vélo de cyclocross.**

3.3.4 U17 (Cadet) F (Compétitif féminin)

La catégorie U17 (Cadet) F regroupe les coureurs compétitifs féminins de 15 et 16 ans.

3.3.5 C1H (Compétitif Élite Masculin)

La catégorie C1H comprend les coureurs masculins âgés de 17 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes Maître A ou Expert (30-39 ans), Senior (Elite, Expert, Espoir). Ils sont regroupés en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

3.3.6 C2H (Compétitif Expert Masculin)

La catégorie C2H comprend les coureurs masculins âgés de 17 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes Junior, et Maître B ou Expert ou Sport (40-49 ans). Ils seront regroupés en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

3.3.7 C3H (Compétitif Avancé Sport Masculin)

La catégorie C3H comprend les coureurs masculins âgés de 17 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes ~~Cadet~~, Maître C ou sport (50 ans et +). Ils seront regroupés en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

3.3.8 C4H (Introduction à la pratique Masculin)

La catégorie C4H comprend les coureurs masculins âgés de 15ans et plus. C'est une catégorie d'introduction à la pratique du cyclocross pour les athlètes souhaitant s'initier. Les vélos de montagne sont autorisés dans cette catégorie. **Les coureurs ayant l'âge de courir en cadet doivent prioriser la catégorie U17, sauf s'ils n'ont pas de vélo de cyclocross.**

3.3.9 U17 (Cadet) H (Compétitif Masculin)

La catégorie U17 (Cadet) H regroupe les coureurs compétitifs masculins de 15 et 16 ans.

3.3.10 D1H (Compétitif Minime Masculin)

La catégorie D1H comprend les coureurs masculins de 14 ans et moins. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes d'âge Minime (13-14 ans) et est regroupé en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

3.3.11 D1F (Compétitif Minime Féminin)

La catégorie D1F comprend les coureurs féminins de 14 ans et moins. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes d'âge Minime (13-14 ans) et est regroupé en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

**3.3.12 D2M (Compétitif Pee-wee Mixte)**

La catégorie D2M comprend les coureurs mixtes de 12 ans et moins. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes d'âge Pee-wee (11-12 ans) et est regroupé en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross. Leur classement sera mixte.

3.3.13 D3M (Compétitif Atome Mixte)

La catégorie D3M comprend les coureurs mixtes de 12 ans et moins. Ce regroupement est constitué d'athlètes d'âge Atome (9-10 ans) et est regroupé en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross. Leur classement sera mixte.

3.3.14 Bibitte (Mixte)

La catégorie Bibitte comprend les coureurs mixtes de 4 à 8 ans.

Catégories des Championnats québécois – saison 2019

Catégories	Année de naissance	Niveau	Durée de course	coût d'inscription réduit (avant le jeudi de la course)	coût d'inscription tardif (à partir du jeudi de la course)
Bibitte	2012 à 2015	Développement	10 min.	5 \$*	5 \$
Atome (U11) H	2010 et 2011	Développement	20 min.	15 \$*	25 \$
Atome (U11) F	2010 et 2011	Développement	20 min.	15 \$*	25 \$
Pee-Wee (U13) H	2008 et 2009	Développement	20 min.	15 \$*	25 \$
Pee-Wee (U13) F	2008 et 2009	Développement	20 min.	15 \$*	25 \$
Minime (U15) H	2006 et 2007	Développement	25 min.	20 \$*	30 \$
Minime (U15) F	2006 et 2007	Développement	25 min.	20 \$*	30 \$
Cadet (U17) H	2004 et 2005	Développement	40 min.	25 \$*	35 \$
Cadet (U17) F	2004 et 2005	Développement	40 min.	25 \$*	35 \$
Sport H	2004 et avant	Développement	40 min.	25 \$*	35 \$
Sport F	2004 et avant	Développement	40 min.	25 \$*	35 \$
Junior H	2002 et 2003	Compétitif	45 min.	35 \$*	45 \$
Senior H	1991 à 2001	Compétitif	60 min.	35 \$*	45 \$
Élite F (senior/junior)	1991 à 2003	Compétitif	40 min.	35 \$*	45 \$
Maître 30&+ F	1990 et avant	Compétitif	40 min.	35 \$*	45 \$
Maître 30-39 H	1981 à 1990	Compétitif	60 min.	35 \$*	45 \$
Maître 40-49H	1971 à 1980	Compétitif	45 min.	35 \$*	45 \$
Maître 50 +H	1970 et avant	Compétitif	45 min.	35 \$*	45 \$

**Le remboursement d'une inscription en ligne pourra être autorisé jusqu'à la fermeture des inscriptions en ligne.
Après cette période, aucun remboursement ne pourra être effectué.**

* Les inscriptions en ligne sont sujettes à des frais de transaction.

3.4 LIMITES DE BRAQUET

Il n'y a pas de limite de braquet lors des épreuves de cyclocross.

3.5 FRAIS D'INSCRIPTION

La FQSC ne se porte aucunement garante des bourses annoncées par un organisateur de courses. L'officiel en charge annoncera, au moment de l'inscription des coureurs, les montants ou prix qui seront présentés par l'organisateur.

Les inscriptions aux épreuves de la Coupe du Québec se font le matin, sur le site de compétition **ou en ligne** selon le délai indiqué dans l'info-course. Les membres de club, tout comme les coureurs indépendants, doivent s'inscrire eux-mêmes auprès du registraire de course et fournir **obligatoirement** leur licence 2019.



Toutes dérogation aux normes ci-haut mentionnées doit être approuvée par le comité directeur vélo de montagne.

3.5.1 Départs de la série provinciale

Un participant qui se présentera à la ligne de départ ou prendra part à la compétition sans avoir payé son inscription, devra payer le double du prix de l'inscription lors de cette course et sera suspendu pour les trois prochaines tranches de la Coupe du Québec. Dans le cas d'une deuxième infraction, le cycliste sera automatiquement suspendu pour une période de 12 mois.

3.6 AUTRES REGLEMENTS

3.6.1 Pré-inscription

Les épreuves feront l'objet d'une préinscription non-obligatoire et seront indiquées sur le site Web de la FQSC.

3.6.2 Discipline et Surclassement

Idem à la section discipline du règlement vélo de montagne

3.6.3 Vélo

Trois premiers articles idem à la section vélo du règlement de route. S'ajoutent également les articles suivants :

Les coureurs utilisent généralement une bicyclette de cyclocross (vélo de route modifié). Toutefois, lors des épreuves de la Coupe du Québec, les bicyclettes de montagne sont tolérées dans les catégories suivantes en autant qu'il n'y a pas d'extension au guidon : toutes les catégories mixtes et de développement. Pour les épreuves de la Coupe du Québec et les Championnats québécois, la règle UCI concernant la largeur maximale des pneus ne s'applique pas.

3.6.4 Casque rigide

Le port du casque rigide, conforme aux normes de US.DOT, ANSI, SNELL, ASTM, CSA ou US CPSC, est obligatoire pour toutes les catégories sans restriction, quel que soit le type d'épreuve ou le niveau de sanction. Le port du casque est aussi obligatoire lors de l'échauffement et à l'entraînement (sauf sur vélo stationnaire).

3.7 CHAMPIONNATS QUEBÉCOIS DE CYCLOCROSS

Il n'y a pas de distinction dans la catégorie senior entre les coureurs Élite (23 ans et +) et les coureurs Espoir (moins de 23 ans).

À noter que tous les Championnats québécois (route, piste et cyclocross) sont ouverts, ce qui signifie que des coureurs de l'extérieur du Québec (qui ne détiennent pas une licence de la FQSC) seront autorisés à prendre part aux Championnats québécois, sans toutefois être admissibles aux médailles et au maillot de champion québécois.

3.7.1 Catégories

Les Championnats québécois de cyclocross regroupent les catégories suivantes: Atome H, Atome F, Pee-wee H, Pee-wee F, Minime H, Minime F, Cadet H, Cadet F, Junior H, Senior Élite H, Maître 30&+ F, Maître H 30-39, Maître H 40-49, Maître H 50 et +, et Senior Élite F 17-29 ans (Junior F inclus). Lors des Championnats québécois, les participants des catégories Sport peuvent concourir sans être admissibles au titre et récompenses.

3.7.2 Critères d'éligibilité

Pour être admissible aux médailles et maillots de Champion québécois, un coureur doit détenir une licence de la FQSC. Pour se faire, le coureur doit avoir la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu et **avoir une résidence permanente au Québec depuis plus de 3 mois.**

3.7.3 Dossard

Les coureurs doivent utiliser le dossard permanent dans l'ensemble des courses de cyclocross provinciales.



3.7.4 Procédure d'appel des coureurs au départ

Le premier coureur appelé est le champion québécois défendant de la catégorie.

Les huit (8) premiers du classement cumulatif en vigueur de la Coupe du Québec seront par la suite appelés en priorité au départ.

3.7.5 Politique de remise des médailles

Si le nombre de participants est inférieur à 4, la règle suivante est applicable pour la remise de médailles (# coureurs moins 1). Enfin, l'organisateur peut, s'il le désire, remettre également des prix en marchandises lors des épreuves.

3.7.6 Vélo

Les coureurs utilisent généralement une bicyclette de cyclocross (vélo de route modifié). Toutefois, lors de l'épreuve des Championnats québécois, les bicyclettes de montagne sont tolérées dans les catégories suivantes en autant qu'il n'y a pas d'extension au guidon : Bibitte, Atome, Pee-wee. Minime, Cadet et Sport. La règle UCI concernant la largeur maximale des pneus ne s'applique pas.

3.7.7 Maillots

Tout athlète remportant le maillot des Championnats québécois en titre pour le cyclocross, pourra porter le maillot de champion québécois lors des courses de cyclocross, pour le reste de la saison et jusqu'aux prochains championnats l'année suivante ;

Le port du maillot de champion québécois lors du Championnat québécois l'année suivante n'est pas autorisé puisque le titre est remis en jeu ;

3.7.8 Procédure d'appel des coureurs au départ

Pour les Championnats québécois, les coureurs seront appelés au départ suivant cet ordre de priorité

1. 3 médaillés aux Championnats québécois de l'année précédente
2. 8 premiers du classement cumulatif en vigueur de la Coupe du Québec

Un coureur absent au moment de son appel perd automatiquement sa priorité de place au départ.

3.8 COUPE DU QUEBEC DE CYCLOCROSS

La Coupe du Québec de cyclocross regroupera l'ensemble des épreuves provinciales au calendrier de cyclocross de l'année en cours, à l'exception des Championnats québécois de cyclocross.

3.8.1 Bourses et prix

Des médailles doivent être remises aux trois premiers des catégories inscrites au programme d'un événement. Un prix distinctif sera remis aux trois premiers du cumulatif de chacune des catégories lors de l'épreuve finale de la série.

3.8.2 Inscription

La période d'inscription se déroulera du début de l'événement **et se terminera 30 minutes** avant le départ de la course pour chaque catégorie.

3.8.3 Dossard permanent

Depuis plusieurs années, les coureurs utilisent un dossard permanent dans l'ensemble des courses de cyclocross **provinciales** au Québec, exception faite des courses de sanction nationale et internationale, où l'organisateur lui remet un dossard. **Chaque coureur se verra ainsi remettre un dossard de dos et un dossard d'épaule. Les catégories C1F, C1H, C2H, et C3H auront aussi une plaque de selle à fixer sur leur vélo principal (dans le cas où ils ont deux vélos).** Cette mesure vise à faciliter le travail du chronométreur, des commissaires, et celui des organisateurs, tout en permettant une identification plus facile de la part des spectateurs.



- Lors de l'inscription, le coureur doit obligatoirement présenter sa licence RP ou VM et donner son numéro de dossard permanent **de la série de cyclocross** ;
- Les dossards seront attribués gratuitement aux coureurs sur les sites des courses lors d'une première inscription à un événement **et devons les conserver jusqu'à la fin de la série** ;
- Les coureurs doivent placer les dossards tel que spécifié à la table de l'inscription, sans quoi, il se peut que leurs résultats ne soient pas validés à la fin de l'épreuve ;
- Un coureur qui n'a pas son dossard à une course devra payer un montant additionnel de **10\$** à l'inscription **et devra informer le service de chronométrage s'il y a un changement de numéro afin que les points récoltés lors de la course soit cumulé à son classement cumulatif** ;
- Un coureur surpris à avoir prêté ses dossards à quelqu'un se verra retirer sa licence pour le reste de la saison ;
- **Le dossard doit toujours être installé du côté gauche.**
- Les dossards ne sont valables que pour un an et seront remplacés l'année suivante. Toute modification au dossard (coupé, ...) entraînera une amende de **10\$**. Si le dossard est coupé, le coureur devra également s'en procurer un nouveau au montant de **10\$**.

3.8.4 Horaire et durée

Départ	Horaire	Durée	Catégorie	Groupe d'âge	Niveau
	8h00		OUVERTURE DES INSCRIPTIONS		
	8h15-45		<i>Parcours ouvert pour l'entraînement</i>		
1	8h50	20 min	D2 M	11-12 ANS	Développement Pee-wee Mixte
			D3 M	9- 10 ANS	Développement Atome Mixte
2	9h30	35 min	D1 H	13- 14 ANS	Développement Minime Masculin
			D1 F	13- 14 ANS	Développement Minime Féminin
			C4 H	15 ANS &+	Introduction à la pratique
			C3 F	15 ANS &+	Introduction à la pratique
	10h10-30		<i>Parcours ouvert pour l'entraînement (20 minutes)</i>		
	10h20	10 min	BIBITTE	4- 8 ANS	BIBITTE Mixte
3	10h40	45 min	U17 H	15-16 ANS	Compétitif Cadet Masculin
			C3 H	17 ANS &+	Compétitif Sport Masculin
	11h30-50		<i>Parcours ouvert pour l'entraînement (20 minutes)</i>		
4	12h00	50 min	C2 H	17 ANS &+	Compétitif Expert Masculin
			C1 F	17 ANS &+	Compétitif Élite Féminin
5	13h15	45 min	U17 F	15-16 ANS	Compétitif Cadet féminin
			C2 F	17 ANS &+	Compétitif Expert/Sport Féminin
6	14h25	60 min	C1 H	17 ANS &+	Compétitif Élite Masculin

**Procédure de départ**

Chacune des catégories d'un même départ partira à 15 secondes d'intervalle selon l'ordre affiché dans l'horaire. **Il est possible que l'intervalle change en fonction des parcours.**

Protocole

Remise des prix 30 minutes après la fin de chaque course.

3.8.5 Classement

Un coureur qui est doublé terminera son épreuve à partir du moment où le premier coureur franchit la ligne d'arrivée. Il n'aura pas à compléter son/ses tour(s) de retard.

3.8.6 Surclassement et sousclassement

L'objectif du sur-classement et du sousclassement est l'homogénéité des courses au sein de chacune des catégories. La réglementation que nous présentons ci-dessous devrait favoriser cette homogénéité.

Surclassement : (pour les catégories C2H-F, C3H-F, C4H)

D'une saison à l'autre :

- Les 1^{ers} du cumulatif doivent monter d'une catégorie ;
- Si un coureur remporte 3 victoires, il se verra orienter dans la catégorie supérieure.

Au cours de la saison :

- Si un écart de performance est jugé nettement supérieur aux autres concurrents, cela sera considéré comme une erreur dans le choix de la catégorie. Le coureur se verra orienter vers la catégorie supérieure pour les manches suivantes.

Pour les catégories d'introductions (C3F et C4H) : Nous aurons un regard très attentif, ces catégories qui doivent rester des catégories d'introduction. Un coureur ayant la capacité de courir dans la catégorie supérieure s'y verra orienter par la fédération.

Sousclassement : (pour les catégories C1H-F, C2H-F, C3H)

D'une saison à l'autre :

- Les coureurs parmi les derniers du classement cumulatif de leur catégorie peuvent s'inscrire la saison suivante dans la catégorie inférieure sans demande de dérogation.

En cours de saison :

- Si un écart de performance est jugé nettement inférieur aux autres concurrents, cela sera considéré comme une erreur dans le choix de la catégorie. Le coureur se verra conseillé de courir dans la catégorie inférieure.

Informations complémentaires :

Un athlète peut faire une demande de surclassement / sousclassement à tout moment dans la saison dans la mesure où il sent qu'il est supérieur ou inférieur à sa catégorie de participation. Attention, en cas de changement de catégorie en cours de saison, le coureur se verra perdre son cumulatif. S'il souhaite changer de catégorie, il devra faire une demande écrite au responsable technique de la fédération **minimalement 10 jours avant sa course.**

En cas de refus :

Chaque coureur a la possibilité de faire une lettre de réclamation à la FQSC dans laquelle le refus devra être justifié. Celle-ci sera étudiée par le comité directeur du cyclocross.

Les paramètres suivants pourront être pris en considération :

- L'âge du membre à surclasser ;
- Nombre de victoires du membre dans la catégorie d'évaluation ;
- Nombre de participants dans la catégorie d'évaluation ;



- Constance des performances du membre à surclasser ;
- Contexte dans lequel le membre se retrouve (situation personnelle, etc.) suite à l'évaluation.

3.8.7 Maillot de meneur

Un maillot de meneur sera remis au terme de chacune des épreuves de la Coupe du Québec de cyclocross aux coureurs qui occupent le premier rang du classement provincial de cyclocross dans les catégories C1F, C2F, C3F, C1H, C2H, C3H, C4H, U17(Cadet) H, U17(Cadet) F, D1H, D1F, D2M, D3M. Ces coureurs devront porter ce maillot à chacune des courses de la Coupe du Québec de cyclocross tant et aussi longtemps qu'ils détiendront le premier rang du classement provincial. Un seul maillot sera remis par coureur pour la saison.

3.8.8 Période de reconnaissance de parcours

Les coureurs ne participant pas à la course en cours devront rester à l'extérieur du parcours temps et aussi longtemps que la course n'est pas terminée. Par contre, lors des périodes préétablies, il sera possible pour les athlètes de faire leur reconnaissance. De plus, un ouvrier de piste identifié pourra ouvrir le parcours en se mettant derrière le dernier coureur dans la course en cours. Toute personne ne respectant pas cette réglementation en place est passible d'une amende de 50\$ et/ou disqualification.

3.8.9 Zone d'appel des coureurs

Une zone d'appel des coureurs doit être aménagée un peu avant la ligne de départ. Elle doit être de la même largeur que les 200 premières mètres de la course et comporter un minimum de 8 corridors d'une longueur de 10 mètres tracés au sol afin de permettre d'organiser l'ordre de départ des coureurs.

3.8.10 Procédure d'appel des coureurs au départ

Pour les courses de la Coupe du Québec, les coureurs seront appelés au départ suivant cet ordre de priorité :

1ère Coupe du Québec de l'année :

1. 8 premiers du classement cumulatif de la Coupe du Québec de la saison précédente

Autres Coupes du Québec :

2. 8 premiers du classement cumulatif en vigueur de la Coupe du Québec

Un coureur absent au moment de son appel perd automatiquement sa priorité de place au départ.

3.9 CLASSEMENT PROVINCIAL

Ce classement s'adresse à l'ensemble des catégories de la Coupe du Québec. Ce classement ne tient pas compte des Championnats québécois. Le classement cumulatif final compte 60% des courses au circuit de la Coupe du Québec de cyclocross. À défaut de 10 courses, le 60 % s'appliquera sur le nombre de courses tenues. En cas d'égalité au pointage de la Coupe du Québec, le nombre de victoires départagera les pilotes ; si l'égalité persiste, nous considérerons le nombre de deuxième position et ainsi de suite.

TABLEAU DE POINTAGE EN FONCTION DU CLASSEMENT D'UN COUREUR

Rang	Niveau régulier	Rang	Niveau régulier
1	100	22	38
2	90	23	36
3	85	24	34
4	80	25	32
5	77	26	30
6	74	27	28
7	71	28	26
8	68	29	24
9	65	30	22
10	62	31	20
11	60	32	18
12	58	33	16
13	56	34	14
14	54	35	12
15	52	36	10
16	50	37	8
17	48	38	6
18	46	39	4
19	44	40	2
20	42	41 et +	1
21	40		

3.9.1 Procédure de réclamation

Le temps maximal pour procéder à une demande de correction de résultat sur le site de course est de 15 minutes après leur affichage pour les trois premières positions d'une catégorie et d'une semaine pour les autres. Une caméra pourra être installée à l'arrivée, si possible, afin de valider les demandes.

3.10 DISCIPLINE

Un coureur qui sera pris en défaut pour comportement antisportif, pour s'être battu, avoir commis une fraude ou un geste irrégulier, avoir une conduite déplacée en public, avoir injurié un commissaire, etc... pourra être disqualifié par le commissaire en chef de l'épreuve. Une pénalité plus sévère, selon l'importance de l'infraction, pourra également être imposée par le Comité directeur.

3.11 DEVOIRS DU COUREUR

Avant l'épreuve

- Je m'enregistre dès mon arrivée en présentant ma licence et je paye mes frais d'inscription avec de l'argent le plus exact possible ;
- J'installe mes dossards et selon les spécifications de la discipline de la fédération ;
- Je porte mon maillot de champion canadien, québécois (optionnel), Coupe du Québec ;
- Je m'informe des règlements généraux et spécifiques de mon épreuve ;



- e) Je m'assure du bon fonctionnement de mon vélo ;
- f) Je fais mon échauffement dans les aires permises (désignées) et j'attends la fin de l'épreuve précédente avant de circuler sur le parcours ;
- g) Je porte mon casque en tout temps lors de la période d'échauffement ;
- h) Je me présente à l'aire de départ au moins 10 minutes avant mon épreuve ;

Pendant l'épreuve

- a) J'adopte un comportement sportif, je respecte les autres coureurs (pas d'engueulades, d'injures ou de menaces), je suis respectueux des règlements et j'observe les consignes des commissaires ;
- b) Je ne jette rien le long du parcours ;
- c) Je ne pose aucun geste dangereux volontairement sous peine de mise hors-course dans les cas suivants (entre autres)
 - o je dévie brusquement de ma ligne ;
 - o je gêne les autres coureurs en course
- d) Lorsque je suis doublé, je cède le passage aux coureurs de tête dans la mesure où cela ne nuit pas à ma sécurité ;
- e) Si j'abandonne, je le signale aussitôt que possible à un commissaire à l'arrivée ;

Après l'épreuve

- a) J'évite de m'agglutiner à la ligne d'arrivée à la fin de l'épreuve ;
- b) Une fois ma course terminée, je ne repasse jamais la ligne d'arrivée, ni dans un sens ni dans l'autre ;
- c) Je me présente à tout contrôle demandé (vélo, anti-dopage, ...) dans les instants suivant l'arrivée ;
- d) Je n'importune pas les commissaires pour connaître rapidement mon résultat, les laissant plutôt terminer la compilation des résultats ;
- e) Je consulte les résultats dès qu'ils sont affichés, et je fais les réclamations nécessaires, s'il y a lieu, aux commissaires ;
- f) Si je constate une erreur en ma faveur dans le classement, j'en informe également les commissaires ;
- g) Je me présente aux cérémonies protocolaires, vêtu de mes vêtements de coureur (maillot ou veste du club). En cas d'empêchement, j'en informe l'organisateur et me fais représenter.

➤ ***En tout temps, j'adopte un langage et un comportement corrects et respectueux.***